

## Quelles collaborations pour les BU au sein des Comue ? (analyse de Gaëleonn Gouret)

Paris - Publié le mardi 5 juillet 2016 à 14 h 40 - Analyse n° 72645

Imprimé par Xavier Teissedre pour son seul usage (ab. n° 13929)

Harmoniser pour améliorer la lisibilité, mutualiser pour faciliter l'accès à la documentation et faire des économies, collaborer sur des projets et articuler les stratégies locales et nationales : telles sont les pistes de collaboration pour les bibliothèques universitaires au sein des Comue, selon Gaëleonn Gouret, conservatrice des bibliothèques, responsable du département numérique de la bibliothèque universitaire de l'UBO, dans une analyse pour News Tank, le 05/07/2016.

« La loi sur l'ESR du 22/07/2013 amène les différents services des établissements d'enseignement supérieur et de recherche à s'interroger sur les possibilités de rapprochement et de coopération. Parmi ces services, les bibliothèques ont une longue tradition de travail en réseau ; avec les Comue, elles doivent désormais initier de nouvelles collaborations en fonction des partenaires et des missions qui ont été choisis par leurs établissements, et qui ne correspondent pas toujours aux projets précédemment menés », écrit-elle.

Le sujet des politiques de site sera au cœur du prochain congrès de l'ADBU qui se tient à l'université de Nice du 04 au 06/10/2016.

Réalisations, projets ou pistes de réflexion : les analyses qui suivent sont issues d'un mémoire d'étude réalisé dans le cadre de la formation de conservateur des bibliothèques à l'Enssib. Elles s'appuient sur un questionnaire adressé aux directeurs de BU et sur l'analyse plus approfondie d'un échantillon de six sites en région.

---

### Harmoniser pour améliorer la lisibilité

Les politiques de site sont d'abord l'occasion d'harmoniser l'offre documentaire, pour améliorer sa lisibilité auprès des usagers.

- **Rationaliser la carte documentaire** pour éviter les doublons et rechercher la complémentarité des collections. Cette rationalisation, d'autant plus nécessaire avec des budgets contraints, n'est pas si évidente car elle touche à ce qui a longtemps été considéré comme le cœur de métier des services documentaires : l'acquisition de collections. Dans ce domaine, il reste encore parfois difficile de rompre avec les logiques d'établissement.
- **Harmoniser l'offre de services**, en étendant certains services à l'ensemble des BU : services aux chercheurs, services de questions/réponses, projets d'accueil (processus de labellisation Marianne), etc.
- **Coordonner les horaires d'ouverture**, qui participent aussi à la lisibilité de l'offre documentaire. Ici, la concertation porte moins sur une harmonisation que sur une coordination des horaires : partage des ouvertures en nocturne, réflexion sur les fermetures d'été et de Noël (voir notamment à ce sujet le plan « bibliothèques ouvertes » lancé par le ministère). Mais si cette concertation peut être pertinente au sein d'une agglomération lorsque les usagers ont l'habitude de circuler entre les bibliothèques, elle

n'a pas nécessairement toujours de sens à l'échelle d'un regroupement dont l'étendue géographique est importante.

- **Unifier le portail documentaire et le catalogue.** Une interface unique peut avoir un intérêt lorsque l'accès physique aux BU est banalisé, et que les usagers circulent entre les établissements. Mais au-delà du signalement des ressources documentaires, l'enjeu est aussi celui de l'accès aux informations pratiques, comme les horaires d'ouverture ou le taux d'occupation des BU. De nouvelles applications permettant de mesurer l'affluence en temps réel commencent à se développer au sein des sites, comme celle d'Affluences.

## Mutualiser pour faciliter l'accès

La mutualisation au sein d'un site a aussi pour objet de faciliter l'accès aux équipements et aux ressources.

- **Mutualiser les inscriptions,** avec la mise en place d'une inscription gratuite pour l'ensemble de la communauté universitaire, voire d'une carte de lecteur commune. C'est un projet très fréquent, car l'accès banalisé simplifie l'usage des BU et encourage les circulations au sein du site. Bien avant la création des regroupements, de nombreuses universités avaient déjà initié des conventions pour que leurs étudiants puissent accéder gratuitement aux différentes BU d'un campus ou d'une agglomération. Aller au-delà de la gratuité avec une inscription unique reste toutefois plus complexe à mettre en œuvre sur le plan technique, car cela suppose une communication entre les systèmes informatiques et les annuaires. Par ailleurs, la carte de BU est aujourd'hui souvent intégrée à une carte multiservices, qui dépasse alors largement le seul champ des collaborations entre bibliothèques.

- **Harmoniser l'accès aux ressources électroniques.** « Tout pour tout le monde » : c'est une attente forte des usagers, notamment des enseignants-chercheurs qui n'ont pas tous accès aux mêmes ressources en raison des conditions imposées par les éditeurs (établissement d'appartenance, statut...). Le calcul du tarif inclut souvent le nombre d'usagers potentiellement utilisateurs de la ressource ; et malgré les demandes croissantes des BU, de nombreux éditeurs demeurent réticents à étendre gratuitement les accès à toute une Comue.

## Mutualiser pour faire des économies

La mutualisation peut permettre de réaliser des économies d'échelle, mais elle n'est pas nécessairement synonyme d'économies financières. Cela semble paradoxal : la majorité des BU mentionnent un projet de mutualisation des ressources électroniques, tout en reconnaissant que cela représente rarement un gain financier, les éditeurs additionnant généralement les prix des abonnements individuels.

Mais cette absence de gain financier ne signifie pas qu'une mutualisation au niveau d'une Comue ne soit pas pertinente :

- Pour les usagers, elle améliore la lisibilité et rend possible une harmonisation des modes d'accès.
  - La mise en place d'un groupement de commandes permet d'obtenir des économies d'échelle : un achat mutualisé entraîne un gain de temps sur les négociations et les procédures de traitement, comme la passation des marchés.
- La mutualisation de ressources électroniques peut aussi être l'occasion de transférer à la Comue le portage financier du groupement de commandes.
- Enfin, la mutualisation est bénéfique en termes d'image : c'est une manière d'afficher la coopération qui peut motiver un financement de la Comue ou une subvention de la région.

Mutualiser permet aussi de réduire les coûts individuels ; la mutualisation peut porter sur des outils physiques ou numériques, mais le partage peut aussi être celui de compétences, comme la pédagogie. La formation des doctorants arrive ainsi en tête des projets.

## Collaborer sur des projets

Travailler en commun permet de s'engager dans des projets que les établissements n'auraient pas les moyens de mener seuls.

- **Valoriser le patrimoine par la création d'une bibliothèque numérique.** Les BU peuvent décider de partager leur stratégie de numérisation (repérage des corpus, priorisation), les outils de back-office (numérisation, stockage), ou seulement les outils de diffusion (portail commun ou moissonnage).
- **S'engager dans des projets informatiques communs.** L'absence d'interopérabilité entre les systèmes informatiques est souvent un frein pour d'autres collaborations. Aujourd'hui, le projet national de SGBm (Système de gestion de bibliothèque mutualisé), coordonné par l'Abes, peut être l'occasion d'inaugurer une telle coopération à l'échelle d'une Comue.

## Articuler les stratégies locales et nationales

Dans de nombreux domaines, il s'agit aujourd'hui aussi de trouver le bon niveau d'articulation entre les stratégies locales - de site ou d'établissement - et les stratégies nationales.

### Archives ouvertes : archives institutionnelles, archives de site ou portail [HAL](#)

L'alimentation d'un portail HAL nécessite moins de moyens que la création d'une archive locale ; mais une archive locale peut se justifier par des besoins particuliers en matière de publication ou de services. Les deux outils peuvent donc être complémentaires, HAL étant avant tout un outil de publication, tandis qu'une archive locale peut aussi couvrir l'ensemble des besoins relatifs au management de la production d'un site ou d'une institution.

Jusqu'ici, on observe que les établissements ont été réticents à mutualiser leur archive au sein d'un [Pres](#) ou d'une Comue, préférant un outil de valorisation rattaché à l'identité d'un établissement. Une archive de site peut toutefois être pertinente lorsqu'il existe des laboratoires inter-établissements. C'est aussi le moyen de conforter une identité commune et de renforcer la visibilité du site - et éventuellement, dans certains cas, d'éviter la multiplication de portails locaux sous-alimentés.

Dans de nombreux cas, même en présence d'une archive de site, l'échelle de l'établissement demeure pertinente pour la sensibilisation et l'assistance au dépôt, qui restent des services de proximité proposés par les BU.

### Données de la recherche

La question des infrastructures est plutôt à envisager au niveau national, en raison de la masse de données à gérer : la capacité technique est ici un préalable à toute action. Relève aussi de l'échelon national la mise en place d'un cadre éthique et juridique pour l'utilisation de ces données.

En revanche, il existe de forts enjeux de sensibilisation des acteurs sur les sites, et la mise en place de plans de gestion des données doit se faire au plus près des communautés de chercheurs.

Les données de la recherche représentent par ailleurs un enjeu important de coopération, au niveau des sites, entre les établissements d'ESR et les organismes de recherche ; mais l'enjeu est aussi celui de la coopération entre professionnels de la documentation, chercheurs, informaticiens et juristes.